



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION
DU SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

NOMBRE DE DELEGUES

En exercice : 85
Présents à la séance : 38
Représentés (pouvoirs) : 11

Date de première convocation : 04/04/2018
Date de deuxième convocation : 10/04/2018

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération : 25 105/2018

**SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL
DU 13 AVRIL 2018**

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT ET LE TREIZE AVRIL

Le Conseil syndical du Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCOT de l'Aire Gapençaise s'est réuni à l'Hôtel de ville de Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Carmine ROGAZZO, Président du Syndicat mixte du SCOT. Ce conseil syndical fait suite au conseil syndical du 09 avril 2018 qui ne se s'est pas tenu faute de quorum.

Etaient présents ou représentés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : F. PINET représenté(e) par , C. DELORME, F. VELLIEUX représenté(e) par J-M. GUEYRAUD, C. ACANFORA, J-F. CONTOZ, P. SCHIAZZA représenté(e) par , L. ANDRE, G. JULLIEN représenté(e) par J-F. CONTOZ, R. FREY représenté(e) par C. HUBAUD, M. HUBAUD, J-M. GUEYRAUD, J-P. BRIOULLE représenté(e) par Y. JAUSSAUD
Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : M. VINCENT, F. MARY, G. CHAPELLE représenté(e) par , B. JURAND, J-P. DAVIN, M. JANIK, N. GARCIA, R. NOUGUIER, A. ROCHAS, J. NOUGUIER, B. SARRAZIN, C. ROGAZZO, S. BLANC, S. DAUBOIN, F. BROUX, B. ROUSTANG
Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : A. DE SANTINI, F. CESTER représenté(e) par , J-P. GRAFFIN, A. ROULET, M. BEYNET, E. CLAUZIER, B. HODOUL représenté(e) par , F. SOLOMIAC, P. GUILLEMAIN, Y. JAUSSAUD, H. BORRELLY
Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : J-B. AILLAUD, S. AYACHE représenté(e) par , G. WARIN, C. BOUTRON, J-L. BROCHIER, M. GUITTARD représenté(e) par , J. REYNIER, M. CŒUR, A. GAYDON, M. RICARD

Etaient excusés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : F. PINET, F. VELLIEUX, P. SCHIAZZA, G. JULLIEN, J. BONNARDEL, R. FREY, J-C. VALLIER, J-P. BRIOULLE
Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : G. CHAPELLE, A. IVALDY, A. ROCHAS, E. BERDIEL
Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : C. SAUNIER, F. CESTER, R-M. JOUSSELME, B. HODOUL
Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : S. AYACHE, R. DIDIER, M. GUITTARD

Etaient absents :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : J. FRANCOU, A-M. GROS, L. CASALI, J-P. BELLET, R. AQUINO, J. PUGET, M. TRUC, R. MOREAU

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : E. NICOLAS, J-P. COLLE, R. ACHIN, D. KNOCKAERT, L. SAUVA, C. ANTOINE, D. GOSELIN, J-M. BARTHELEMY, J-F. MICHEL, D. ALLUIS, M. BELLON

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : G. DANY, S. CHAUSSEGROS, A. MICHEL, C. SAUMONT, G. BERNARD

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : J-P. TILLY, F. LOUCHE, L. ALLIX, P. ALLEC, M. GRENIER, A-B. DEGRIL, C. FACHE, R. COSTORIER, R. ODDOU-STEFANINI, M. GAY-PARA, C. HUBAUD, J-M. ARNAUD, P. BIAIS

Les autres personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :

M. REYNAUD BANUS, Directrice du Syndicat mixte du SCoT,
S. GALLES, chargé de mission en urbanisme,

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : Benoit ROUSTANG, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président présente les grandes lignes du budget primitif 2018, après remise d'un exemplaire à chaque membre du Conseil.

Ce projet budgétaire reste de rigueur. Il a été travaillé en cours du bureau du SM SCoT du 9 avril 2018.

Il intègre les exigences liées à la phase de mise en œuvre suivant l'approbation du SCoT du 13 décembre 2013, et plus particulièrement les actions validées dans la feuille de route qui a été approuvée à l'unanimité par délibération du 19 décembre 2016. Il prévoit par ailleurs les éléments d'engagement du bilan du SCoT et la reprise des activités du SIG du Pays Gapençais tel qu'il a été décidé conjointement par le Syndicat mixte du SCoT Gapençais et l'association du Pays Gapençais.

Les dépenses de fonctionnement ont été ajustées au plus près du réalisé 2017, avec néanmoins le renforcement des moyens internes du SCoT.

Peu de dépenses supplémentaires ont été prévues, hormis celles rendues nécessaires par la phase de mise en œuvre du SCOT et celles liés à la reprise du SIG du Pays Gapençais.

Les dépenses à caractère général sont inférieures au volume prévu pour l'année 2017, hormis les postes liés à l'animation territoriale. Ainsi, la production de documents synthétiques, voire thématiques sur le SCoT est prévue à l'attention de plusieurs cibles (élus municipaux et intercommunaux, population, partenaires,...). Ils seront présentés à l'occasion de rencontres territorialisées pour les différents secteurs du SCoT ou à l'occasion d'échanges avec les différents partenaires du SCoT (Personnes publiques associées, divers Bureaux d'études en urbanisme). Le but étant de favoriser la « culture commune » autour de l'application du SCoT approuvé. Il en est question pour valoriser les rendus des opérations pilotes en matière d'habitat.

Par ailleurs, l'assurance juridique du SCoT ou des avis que le syndicat mixte est amené à réaliser exigent une réponse juridique à la hauteur des enjeux de sa défense, eu égard au travail collectif mené lors de son écriture durant ces 7 dernières années et à la somme de financements dépensés pour son élaboration.

Enfin, et dans le cadre de cette phase de mise en œuvre, le syndicat mixte continue de faire face à une montée en charge progressive de ses missions internes, correspondant parallèlement à une baisse significative de la mission de l'AURG encore pour cette année. Ce processus concerne autant la fonction

d'observation à développer en interne que la fonction d'animation territoriale autour de l'élaboration des différents documents d'urbanisme locaux. Plus particulièrement, cette année verra le recrutement du Sigiste du Pays Gapençais, s'il choisit de poursuivre sa coopération au SIG du Pays gapençais repris par le SM SCoT conformément aux décisions du comité de suivi du Pays et du Conseil syndical du SCoT.

La masse salariale est calculée en 2018 autour des quatre postes existants avec un renfort supplémentaire du poste comptabilité qui passera à un équivalent moyen de 3 jours par semaine. Il est aussi prévu la possibilité de recourir à un volant de stagiaires pour mettre en place la fonction d'observation et de poursuite des études exigées par la phase de mise en œuvre du SCoT.

Au niveau des recettes de fonctionnement

Il s'agit principalement de la participation des membres. Par ailleurs, des demandes de subvention seront déposées dans l'année sur les projets de mise en œuvre. Il est à noter que le bureau a proposé de maintenir la participation des collectivités membres du SM SCoT à 2.546 € par habitant. Les participations des collectivités membres intègrent la variation des participations liée à l'évolution démographique. Le réajustement du poids des populations intercommunales 2018 pour le calcul des participations des membres est fait en fonction des données en vigueur au 1er Janvier 2018 transmises par le service des collectivités locales de la Préfecture.

Au niveau des dépenses d'investissement, trois postes sont prévus :

La participation auprès de l'agence d'urbanisme de Grenoble pour 2018. Une convention est signée sur la période triennale pour réaliser le bilan intermédiaire. Un recours à des bureaux d'étude se fera dans le cadre l'appel à manifestation d'intérêt porté par le SM SCoT sur les opérations pilotes « formes urbaines » et de l'enquête déplacement ville moyenne. Le solde de la participation du SCoT à l'étude de trame Verte et Bleue inscrite pour un montant de 6 410 €. Enfin, la mise en place de la fonction SIG à développer tant au niveau du poste de travail que l'acquisition des logiciels et de certaines bases de données nécessaires à l'établissement des indicateurs du SCoT à T0 et du lancement du premier bilan à 6 ans se poursuivent.

Au niveau des recettes d'investissement, et au-delà du report de l'excédent d'investissement 2017, il est prévu la perception du FCTVA ainsi qu'une affectation de travaux réalisés en régie.

Amortissement des frais d'études et des subventions transférables: Le syndicat mixte du SCoT poursuit l'amortissement des frais d'études liés à son élaboration ainsi que l'amortissement des subventions d'équipement qui l'ont financé.

- les frais d'études pour l'élaboration du SCOT sont amortis ainsi que le mobilier ou autres matériels. Une délibération a fixé en 2014 les durées d'amortissement pour ces frais. Leur montant cumulé est de 97 279,76 €.
- Une écriture parallèle a été mise en place pour l'amortissement des subventions d'équipement pour un total cumulé de 118 268,75 €.

Le Président soumet au conseil syndical le vote cette proposition du budget 2018. Après lecture du projet de budget 2018, les membres du conseil syndical approuvent, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le budget 2018, annexé aux présentes.

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE.

Le Président,
Carmine ROGAZZO

